

INTERVENTION du SPIM - 2 Mai 2006 à Poissy CPDP Francilienne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Elus, ...
Mesdames, Messieurs,

Je représente ici le SPIM, une association locale de Poissy créée en **1923**, qui regroupe les 400 habitants de l'île de Migneaux.

Nous sommes une **association de quartier**, qui anime la vie dans l'île, et surtout qui promeut la **qualité du site** de l'île et des Berges de la Seine dans le cadre de la **Protection du Patrimoine**, notamment à travers cette revue que je remets à la Commission.

[Revue Chronos]

Nous sommes aussi une **association de défense** qui a pour vocation statutaire **« la défense des rives des bords de Seine contre la pollution ou autres calamités »**.

LE PATRIMOINE, DES DOMMAGES IRREVERSIBLES

C'est pourquoi j'ai l'**ardente obligation** de vous montrer comment le site de l'île de Migneaux et des Berges de Seine est menacé d'une **destruction irréversible** par le projet de l'A104 à Poissy .

S'agit-il là d'un **« intérêt particulier »**, qui s'opposerait à l'intérêt général des populations ?

Bien au contraire, car nous sommes tous **comptables**, y compris nos Elus et les représentants de l' **Equipement**, de la **protection des sites** autant que des **personnes** :

c'est un enjeu actuel et global, en termes de **patrimoine** paysager, écologique, architectural, et même artisanal et historique.

1°/ PATRIMOINE PAYSAGER

Les berges de Seine et l'île de Migneaux forment un site unique, et j'en prends à témoin les nombreux **peintres** qui sont ou ont été inspirés par les **paysages** de la Seine à Poissy, face à l'île de Migneaux.

William Turner et Claude Monet, bien sûr, mais aussi Moreau le Jeune, les Isabey père et fils, Eugène Carrière, les Meissonier de Poissy, Pissarro, puis Marquet, Utrillo, Vlaminck, et même Picabia, et jusqu'à Thomas Frey et Christian Michaut, **pisciacais d'aujourd'hui**,.

Monet disait ainsi : « je ne voudrais que peindre ici la lumière de l'air » .

Or que restera-t-il de la sérénité visuelle de la Boucle et du paysage fluvial 100% naturel, très rare en Ile-de-France, quand la **perspective** sera **tronçonnée** et **l'horizon barré** par le viaduc de l'A104 sur la Seine?

Il ne restera RIEN DU TOUT !

De même, **le Chemin du Bord de l'Eau**, qui est en voie de retrouver sa magie et son charme d'antan, sur Villennes, puis sur Poissy, sera **gâché** par le viaduc et sa **pollution**.

Que deviendront les jardiniers du dimanche des quelques 30 **jardins familiaux sous** le viaduc ?

ils iront cueillir leurs tomates au **supermarché** !

Qui voudra encore faire son **jogging** sur ces berges ?

qui voudra y sortir ses **enfants**, au risque de compromettre leur **santé** ?

Sur la berge en rive droite de la Seine, la **promenade sportive** de Carrières-sous-Poissy, **face à l'île de Migneaux**, sera logée à la même enseigne.

→ → **Où irons nous nous promener** alors ? J'ai mon idée là-dessus : nous irons faire du shopping sous un dôme climatisé, aux **Terrasses de Poncy** !

2°/ PATRIMOINE ECOLOGIQUE : LE BIOTOPE

La faune et la flore, à présent :

La vallée de la Seine est un axe important pour la **migration des oiseaux**.

L'île de Migneaux se termine côté aval par plusieurs hectares de **terres semi-humides**.

L'étang de la Galiotte et l'île abritent ainsi une **faune nicheuse** qui sera définitivement **chassée** par la présence de l'autoroute : le **héron cendré** qui ne se laisse pas facilement approcher, ou le **martin-pêcheur** dont les apparitions sont furtives, ne viendront plus nicher sur le site.

Les foulques, colverts et poules d'eau qui peuplent le **petit bras de Seine** fuiront ou seront victimes des rejets de **ruissellement** de l'A104 .

Et que deviendront les quelques dizaines d'autres espèces **résidant sur l'île** ?

Que restera-t-il alors ? ? ? ? Il ne restera RIEN DU TOUT !! /

Depuis cent ans, l'**urbanisation** de l'île de Migneaux a été raisonnée et responsable, et c'est la **faible pression humaine** qui a permis la préservation du milieu, et l'attrait de l'île pour des **espèces animales** plus ou moins sédentaires : renards, chevreuils, biches, on a même vu un marcassin rôder dans les jardins.

L'harmonie de cette **cohabitation** serait détruite par l'A104.

N'oublions pas la flore :

Les berges de Seine et les **terres humides** de l'île de Migneaux recèlent des espèces végétales **classées**, telles que la **Grande Cuscute**, la **Cardamine des Bois**, ou l' **Armoise annuelle**, qui sont ici en environnement protégé.

Qu'en restera-t-il ? ? ? ? ? RIEN DU TOUT ! !

L'étude **ECOSPHERE** du dossier de débat met en garde la Direction de l'Équipement contre « **le risque juridico-administratif non négligeable** » du tronçon **S1** de l'A104 à Poissy.

Elle demande, je cite : « **de fortes mesures de suppression et de réduction des impacts** ».

→ → Ce risque est toujours ignoré à ce stade du dossier, mais vous pouvez nous faire confiance, **on vous le rappellera !** et sans attendre l'**enquête publique !**

3°/ PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Sur le plan architectural à présent :

Des constructions remarquables existent sur l'île, notamment des **villas anciennes** signées **Théophile Bourgeois**, qui sont représentatives de ce qu'on appelle l'**art de la villégiature**. Elles occupent 6 pages dans le récent ouvrage de la collection *Images du Patrimoine « Poissy, cité d'Art, d'Histoire et d'Industrie »*.

On trouve aussi sur l'île 4 constructions dites **post-modernes**, dont un studio de danse signé Seban, et une maison signée Cardin & Briand, qui figurait en bonne place à l'exposition itinérante du **Conseil d'Architecture et d'Urbanisme** des Yvelines.

Toutes ces pièces remarquables sont à moins de 200m de l'emprise du viaduc de l'A104, elles perdront non seulement leur **écrin de verdure**, mais aussi leur **attrait** général, et sans doute les **couleurs** de leurs façades, du fait des poussières.

→ → **Est-ce le sens qu'on donne à présent à la PROTECTION du PATRIMOINE ?**

4°/ PATRIMOINE ARTISANAL ET DE LOISIRS

Le site est aussi un lieu de **loisirs nautiques**.

La Marina de Migneaux est le seul **port** dont dispose Poissy aujourd'hui.
C'est aussi un lieu d'histoire de **l'artisanat naval** français.

Une quarantaine de **plaisanciers** séjournent sur place : le viaduc va les faire fuir.
Qui voudrait s'amarrer sous une autoroute ?

Qui voudrait encore **pêcher** ici ?

Et que dire de **l'aviron-club**, quel **sportif** voudrait s'entraîner ici avec un bol d'air enrichi en **oxydes d'azote** et en **particules fines** ?

Sans oublier que le **viaduc** sur la Seine décorera les lieux en **dispersant les polluants** de ses 105.000 véhicules-jour sur la fameuse « **cuvette** » de Poissy.

Qui voudrait d'un tel site de loisirs ? ? ? ? PERSONNE ! !

L'Etang de la Galiotte est en face, sur la rive droite :
C'est à la fois une **réserve** ornithologique, une étape **migratoire**, et un **bassin** de loisirs et de **pêche** équipé de **bungalows** flottants.
La Galiotte a été immortalisée par les photos de **Yann Arthus-Bertrand**.

On pourra se consoler avec ces photos, car tout ceci disparaîtra avec l'A104, son **échangeur**, sa **rampe** dans le **lit majeur** du fleuve, en pleine zone d'expansion des crues. **Aucune protection** n'est possible !

Le Relais

Je n'oublie pas le **Relais International de la Jeunesse** : ses fenêtres donnent directement sur le **tablier du viaduc** qui le surplombe. Les milliers de **jeunes européens** qui séjournent chaque année dans son cadre enchanteur iront dormir ailleurs, fuyant les **65 décibels** garantis la nuit, **gaz polluants**, et **poussières**.

L'étude **MAPS** du dossier concerne la **faisabilité paysagère** du projet.
Elle classe la **Galiotte et les îles** de la Seine à Poissy tout en haut de sa liste, dans la catégorie « **paysages rares et naturels** » .
Elle propose dans les mesures à prévoir :
« passage non faisable sans détruire le site, à l'exception d'un tunnel » .

Tout indique, me semble-t-il, qu'on n'a tenu aucun compte de cette étude.

Les **techniques de protection et d'insertion** utilisées pour l' **A14** sont **exemplaires**, mais elles sont **inopérantes** pour protéger notre site.

C'est Maurice Etienne, Ingénieur Général du Corps des Ponts et Chaussées, qui a dit : **« les sites sont une ressource primaire de l'économie, pratiquement non renouvelable »**.

→ → Alors, peut-on, en 2006, faire passer l'autoroute A104 sur la Seine à Poissy, en corrompant et en ruinant le site ? ? ? ?

L'AQUIFERE DE POISSY

L'A104 ne se contenterait pas de détruire le **site des îles et des Berges** de la Seine à Poissy.

On nous explique que le projet autoroutier ne pourrait pas passer en **tunnel** sous la Seine, car la remontée vers Orgeval comporterait une **pente** trop forte pour les poids-lourds et mettrait en cause la **nappe phréatique**.

Mais alors, pourquoi passe-t-on **en souterrain** sous la rue de Migneaux, en attaquant cette même nappe à l'intérieur de son **périmètre de protection rapprochée**, en contravention avec la réglementation sur les **captages** ?

Comment faire face à toutes les **restrictions** qui sont imposées dans l'annexe « Eau » du dossier ?

- **points d'appui** absents du périmètre de protection immédiat,
- attention toute particulière pendant les **travaux**,
- et surtout : **passage en aérien** et non plus en souterrain .

Tout à l'heure, l'étude **MAPS** du dossier préconisait **au contraire** un passage en **souterrain** et non en aérien :

Il faudrait savoir !

Le dossier de débat contient sa propre **contradiction** !

Je pose donc encore la question :

→ → **l'A104 peut-elle passer sur la Seine à Poissy et franchir le vallon de Migneaux ? ? ? ?**

DES EMPRISES OBSOLETES

Voilà deux fois qu'on se demande si l'A104 est au bon endroit :

ce qui est sûr, c'est que les **emprises** ont été faites il y a **quarante ans**.

Or, Il y a quarante ans : il n'y avait pas de **Loi sur l'Eau**, pas de **normes** de pollution, pas de **prescriptions** diverses et variées, pas de **garde-fous** environnementaux, pas de **directives européennes** pour corser le tout.

Il y a quarante ans, la Direction des Routes régnait sur la France !

Vous noterez au passage que la majorité des parcelles de l'île de Migneaux étaient construites **antérieurement** aux **réserves d'équipement**.

→ → Tout ce qui précède nous montre bien qu'en **2006**, et pour ce qui concerne le **franchissement de la Seine** à Poissy, **ces emprises sont devenues obsolètes et inutilisables dans le contexte réglementaire qui s'impose à l'A104** !!!

LA POLLUTION DE PROXIMITE : IMPACT SANITAIRE

Un commentaire, à présent, sur la **pollution de proximité** et l' **impact sanitaire** de l'A104 en zone urbanisée, qui est expédiée en 10 lignes dans le dossier de débat.

Heureusement, **Joël Tissier**, de Maurecourt, a fait éclater une vérité qui est **accablante** pour l'ensemble des tracés de l'A104 **en zones urbanisées**.

J'ajouterai simplement ceci :

La Direction de l'Equipement :

- **promet** quasiment une **extinction de la pollution** en 2020 :
- elle **affirme** que les normes de qualité seront respectées **en moyenne sur l'année**.

C'est un peu court, quand on sait qu'il suffit **d'une seule journée** de forte pollution pour que l'Etat prenne des mesures restrictives.

Les **extrapolations** chiffrées du dossier A104 ne sont pas sérieuses.

Par exemple, le dossier A104 de **1996** évaluait le coût de la pollution à **7 centimes de franc** par kilomètre-véhicule, soit 1 centime d'euro.

En **2006**, dix ans plus tard, le dossier nous parle de **2,9 centimes d'euro** par kilomètre-véhicule : **c'est trois fois plus !**

alors combien dans dix ans, combien à l'horizon 2020 ?

Comment peut-on donc soutenir que les **nuisances** vont diminuer quand leur **impact chiffré** est multiplié par trois en dix ans, et que **notre connaissance** de cet impact apparaît ainsi **incomplète** et **sous-évaluée** ?

Le **risque sanitaire** de la **pollution de proximité** est avéré, mais non maîtrisé.
Le **traitement** des **rejets** n'est pas possible techniquement.

L'Etat a donc l'**obligation légale** de prendre les mesures permettant d'éliminer ce risque.

[article 5 de la Charte de l'Environnement]

Les habitants de la « **cuvette de Poissy** » qui subiraient les **conséquences pathogènes** de ce projet veulent des **certitudes**, pas des **simulations** hasardeuses,

→ → Ils ne sont pas du tout convaincus que le nuage polluant de l'A104 s'arrêtera aux frontières du soi-disant « tunnel » aérien qu'on nous propose ici !

LA CIRCULATION A POISSY

Un mot sur la **circulation à Poissy** :

Le projet A104 ne pourra pas soulager et **dépolluer** la **Collégiale et le Presbytère**, car les tracés étudiés ne délestent le **CD153** que de façon **marginale**, et surtout les **poids-lourds** continueront à y sévir :
en effet, les camions qui veulent rejoindre le site industriel de Poissy **en rive gauche** n'auront que faire d'une **sortie** de l'autoroute en **rive droite** !

ou alors, il faudrait leur construire un **pont supplémentaire** en limite d' Achères, en plus du viaduc de Migneaux, car l'actuel pont de Poissy est **saturé**.

→ → Avec trois autoroutes et trois ponts, Poissy perdra son âme, et nous, nous aurons perdu notre santé !

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs,

- La **destruction** illégale des **sites** et de la **biodiversité**,
- l'**impossibilité** technique et réglementaire du passage dans le vallon de Migneaux,
- le **risque sanitaire** pour les populations **riveraines**,
- la consécration des **bouchons** à Poissy,
- sans oublier le « **cul-de-sac** » d'Orgeval sur A13 puis A12, maintes fois cité,

tout ceci ne suffit-t-il pas ?

→ → L'autoroute A104 n'a rien à faire à Poissy, ni en rouge, ni en vert, ni en bleu !

La volonté persistante d'utiliser des **emprises** du siècle dernier, devenues **obsoletes, déshonore l'Etat**.

Je citerai **Jean POULIT**, ancien patron de la Direction Régionale de l'Equipement, qui écrivait il y a quelques mois dans son livre, à propos du « **bouclage** de la Francilienne » :

« le chemin sera encore long avant qu'un certain consensus se dégage, s'il se dégage un jour ».

Je terminerai donc en m'adressant à la Commission :

→ Monsieur le Président, le débat sur la Francilienne est dans la confrontation et le projet risque d'aller au contentieux.

Le chemin du consensus est entre vos mains, je devrais plutôt dire, sous vos pieds.

Allez-vous enfin nous y conduire ?

Je vous remercie.